



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeux olympiques

Question écrite n° 67028

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative de lui donner des indications sur les dépenses engagées par l'État en vue de soutenir la candidature de la Ville de Paris pour l'organisation des jeux Olympiques de 2012. Il souhaite en particulier connaître le coût global, le montant des aides versées par l'État et celle des autres cofinanceurs pour l'organisation de la manifestation publique qui a eu lieu le 5 juin 2005 sur les Champs-Élysées.

Texte de la réponse

Le 6 juillet 2005, le Comité international olympique (CIO) réuni pour sa 117e session, a désigné Londres pour l'organisation des jeux Olympiques de 2012. Londres l'a remporté devant Paris en finale, au quatrième tour de scrutin, par 54 voix contre 50. Le budget global du comité de candidature, constitué en groupement d'intérêt public (GIP Paris-Île-de-France 2012) s'élève à 27,474 MEUR. Ce GIP est en phase de liquidation, celle-ci devant intervenir avant la fin de l'année 2006. L'activité du GIP Paris-Île-de-France 2012 a consisté en la réalisation et l'organisation des différentes étapes de la candidature de Paris et de la région Île-de-France à l'organisation des jeux Olympiques de 2012. Après la phase de ville requérante avec la production du questionnaire de ville requérante (QVR) le 15 janvier 2004 et la confirmation par le CIO de Paris en tant que ville candidate le 18 mai 2004, le GIP a réalisé : en premier lieu, la constitution du dossier de candidature remis au CIO à Lausanne, le 15 novembre 2004 ; en second lieu, la réception de la commission d'évaluation dirigée par Mme Nawel El Moutawakel, qui s'est rendue à Paris du 8 au 13 mars 2005 afin de vérifier sur place les conditions présentées dans le dossier de candidature ; enfin, le GIP a organisé le déplacement de la délégation française qui a présenté, le 6 juillet 2005 à Singapour devant les membres du CIO, la candidature parisienne. La contribution de l'État (subvention du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative) est de 6 MEUR (payés en trois ans de 2003 à 2005), à parité avec celles des autres contributeurs publics que sont la Ville de Paris (6 MEUR) et le conseil régional d'Île-de-France (6 MEUR). Vingt grandes entreprises françaises ont contribué pour leur part à 9 MEUR auxquels il convient d'ajouter la contribution de la Caisse des dépôts et consignation (environ 400 kEUR) pour la réalisation d'un « repère olympique », situé aux Batignolles, sous la forme d'une structure légère provisoire, visible de loin, symbolisant la volonté d'accueillir les Jeux. Les entreprises partenaires de la candidature, regroupées au sein de l'association autonome le « Club des entreprises Paris 2012 » ont, de plus, participé à de nombreuses manifestations de promotion, dont le très grand rassemblement sur les Champs-Élysées le 5 juin 2005 organisé par la Ville de Paris. Le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative n'a apporté aucune contribution spécifique à cette manifestation.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67028

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6091

Réponse publiée le : 16 mai 2006, page 5215